

Année scolaire 2024/2025 Circulaire de rentrée

Ecole Notre-Dame des Oliviers 30 bis avenue du Dr Mallet 15300 MURAT
Tel : 04.71.20.08.08 - Mail : ndoliviers@wanadoo.fr <http://ndomurat.eklablog.com/>

La rentrée aura lieu le **lundi 2 septembre à 9h**. Les primaires et les GS seront accueillis dans la cour. Les élèves de la maternelle (TPS-PS-MS) seront accueillis dans leur classe du rez-de-chaussée.

1. Répartition des postes, organisation des classes et du personnel :

- * TPS-PS-MS : Une nouvelle enseignante sera nommée pour la rentrée pour les lundis, jeudis et vendredis. Mme Véronique CHARREYRE assurera les cours les mardis
- * GS-CP : Mme Corinne ALARY
- * CE1-CE2 : Mme Laure BACQUIER
- * CM1-CM2 : Mme Anne-Laure ALINC les lundis, mardis et jeudis en classe, puis en décharge de direction le vendredi. Mme CHARREYRE Véronique sera en classe de CM les vendredis.
- * Maître spécialisé : Mme Laurence LACROIX qui interviendra une journée par semaine
- * Aide maternelle : Mme Fabienne CARON en classe de TPS-PS-MS
- * Personne en charge de l'ouverture de l'école : Mme GEMARIN Céline.
- * Des AESH qui accompagnent les enfants à besoins éducatifs particuliers interviendront dans les classes. Nous attendons l'affectation définitive de chacune. Nous vous les présenterons lors de la réunion de rentrée.
- * Jeune en service civique : en attente de recrutement

2. Les horaires des classes :

La classe aura lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis. **Les horaires de cours (présence en classe)** sont les suivants :

- * 9 heures - 12 heures
- * 13 heures 30 - 16 heures 45
- Pas de classe ni de garderie le mercredi matin.**

Le plan Vigipirate est toujours en vigueur. L'entrée des enfants se fait donc par le réfectoire de l'école, une personne assure l'accueil. Les élèves déposent leur cartable à l'endroit indiqué par les enseignantes et rejoignent la garderie avec la personne responsable de la surveillance. **Merci d'accompagner vos plus petits dans l'enceinte de l'école et de vous assurer qu'ils sont bien rentrés dans le réfectoire.**

Pour la sortie, après les cours (à midi ou le soir), les enfants seront accompagnés jusqu'au portail (côté cinéma) afin de rejoindre leur famille. **Au-delà des horaires de sortie, l'école est déchargée de toute responsabilité.**

Toutes les absences et les retards doivent être signalés à l'école par téléphone ou par mail, le matin même.
En cas d'absence pour maladie contagieuse, les parents doivent remettre un certificat médical à l'école confirmant que l'enfant peut reprendre les cours. Dans les autres cas de maladie, l'autorité parentale prévaut.

3. La garderie et l'aide aux devoirs

Une garderie gratuite est organisée tous les jours de 7 heures 30 à 9h. Elle se déroulera dans le réfectoire, avant que les élèves rejoignent la cour à l'extérieur ou la salle de classe pour les maternelles.

De même, une garderie et une aide aux devoirs auront lieu de 17 heures à 18 heures les lundis, mardis, jeudis dans les salles du 1er étage. Elle est assurée bénévolement par les enseignantes. Comme l'année passée, les vendredis, par manque de personnel pour assurer correctement l'aide aux devoirs, seule une garderie sera proposée. Les enfants pourront faire leur travail de façon autonome mais nous ne garantissons pas un suivi complet. **Ces temps de garderie gratuits sont d'abord mis en place pour les familles qui sont dans l'impossibilité de venir chercher leur enfant à 16h45.**

Nous constatons que les élèves sont de plus en plus nombreux le soir et les conditions d'aide aux devoirs ne peuvent pas toujours être assurées comme nous l'aimerions. Nous ferons le nécessaire pour finaliser le travail avec eux, mais afin d'assurer le meilleur suivi possible de votre enfant, vous devrez vérifier son travail en rentrant.

Une sortie le soir est prévue à 17h35/40 pour les ramassages scolaires. Les parents qui le souhaitent pourront récupérer leur enfant à cette heure-là, sans attendre 18 heures. Il faudra en avertir l'enseignante.

4. Communication avec les familles

La communication par mail est établie avec succès depuis quelques années. Nous poursuivrons ainsi cette correspondance. **Le cahier de liaison et l'agenda resteront cependant de bons moyens de communication entre nous, en particulier pour les autorisations parentales qui devront être signées et rendues à l'enseignante. Nous demandons à chaque famille de consulter les mails et le cahier le plus souvent possible.** N'hésitez pas à vous inscrire à la Newsletter du blog. Un mail vous parviendra lorsqu'un nouvel article sera publié. Vous trouverez l'adresse du site dans l'entête de la circulaire.

5. Papiers de rentrée

Une attestation d'assurance doit être fournie dès la rentrée en raison des sorties envisagées et des activités sportives programmées. L'équipe éducative souhaite attirer votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. Nous vous rappelons en effet que la « *responsabilité civile, vie privée* » seule, n'assure l'enfant que pour les dommages qu'il causerait à des biens matériels ou à autrui. Nous demandons aussi « *une assurance individuelle accident* », pour les dommages subis et notamment ceux que l'on se cause à soi-même. **A défaut d'une assurance responsabilité civile et individuelle scolaire, les enfants ne pourront pas participer à toutes les sorties scolaires.**

En début d'année, il vous sera transmis une feuille de renseignements éditée à partir du fichier élève de l'école. Nous vous demanderons d'y apporter les modifications nécessaires s'il y en a.

Il sera également fourni aux familles de maternelle un document explicatif concernant la scolarité obligatoire pour les 3 ans. Il sera à nous retourner au cours de la première semaine.

Vacances scolaires

	Départ en vacances (le soir)	Retour à l'école
Toussaint	Vendredi 18 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
Noël	Vendredi 20 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
Hiver (Zone A)	Vendredi 21 février 2025	Lundi 10 mars 2025
Printemps	Vendredi 18 avril 2025	Lundi 5 mai 2025
Eté	Vendredi 4 juillet 2025 (voir note ci-après)	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

A NOTER : le vendredi de l'Ascension (le 29 mai 2025) et le lundi de Pentecôte (le 9 juin 2025) ne seront pas travaillés. Le vendredi 4 juillet, les enseignantes organisent une journée pédagogique en équipe. Un temps de garderie sera assuré ce jour-là aux horaires habituels pour les enfants dont les parents n'ont aucun moyen de garde.

6. Tarifs et cantine

La réservation des repas se fera au quotidien. Toutes les explications sont à retrouver sur la fiche des tarifs que vous trouverez joint à cette circulaire dans le mail ou sur le blog.

7. L'éveil à la foi et le catéchisme

A Murat, le catéchisme se fait en paroisse. Cependant, nous tenons à manifester notre caractère propre en proposant à tous les enfants baptisés ou non, un éveil à la foi du CP jusqu'au CM2. Un mot vous sera donné à la rentrée.

8. Le sport

Les enfants de la PS au CM2 auront accès à la piscine de Murat. Les PS et MS auront leurs séances d'aisance aquatique les mardis et vendredis matins (de 10 à 11h) à partir du 12 septembre pendant 4 semaines. Les autres classes iront à la piscine en période 5, les lundis après-midi du 6 mai au 1^{er} juillet. L'accès au gymnase est maintenu, tout comme l'accès au dojo. **Les enfants devront avoir une tenue adaptée à la pratique sportive.** Nous ferons appel à des parents volontaires pour l'encadrement lorsque cela sera nécessaire.

9. A retenir

*** Réunion de rentrée : Nous rappelons que ce temps est ESSENTIEL et que d'y participer permet de répondre à beaucoup de questions que vous pouvez vous poser. En effet, les enseignantes vous expliquent leur mode de fonctionnement en classe, vous partagent leurs exigences, vous présentent le matériel... Être présents est important pour l'accompagnement de vos enfants, surtout le soir lors des temps de devoirs.**

Nous revenons à notre organisation habituelle, soit une réunion pour toutes les classes le même jour.

Donc RDV le mardi 10 septembre 2024 à 18h30 dans la classe de votre enfant.

* Depuis l'année dernière, nous avons décidé de ne plus demander le label Eco Ecole pour plusieurs raisons. En effet, le principe de labellisation et la procédure de demande ont changé et se sont densifiés. L'interface informatique est difficile et le travail de remplissage des cases est très fastidieux. De plus nous avons obtenu le label E3D (Ecole en Démarche Globale de Développement Durable) équivalent au label Eco Ecole. Aussi, nous avons pris le parti de poursuivre les projets en gardant la démarche Eco Ecole avec nos élèves, nos partenaires et tous les parents volontaires.

Nous sommes encore en cours de réflexion quant au thème de l'année 2024-2025

Anne Laure ALINC et l'équipe enseignante